



République Française

POLICE MUNICIPALE

VILLE DE SAINTE MARIE AUX MINES

68160 HAUT-RHIN

Affaire suivie par :
Nathalie DIDIER
Réf : convention fourrière

CONVENTION
DE
DELEGATION DU SERVICE PUBLIC
DE
LA FOURRIERE AUTOMOBILE

AVENANT N°1

L'article 11 : Tarifs est modifié ainsi :

Les tarifs applicables doivent s'inscrire dans la limite des taux maxima de frais de mise en fourrière fixés par l'arrêté interministériel en vigueur. A la date de la signature de la présente convention, il s'agit selon la taille de la collectivité :

- Soit de l'Arrêté Ministériel du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles référence NOR : EINC1515132A
- Soit de l'Arrêté Ministériel du 26 novembre 2014 modifiant l'Arrêté Ministériel du 28 novembre 2003 référence NOR : INTS1426978A

Les tarifs à la charge des usagers sont les suivants :

- 121.27€ TTC l'enlèvement
- 6.42€ TTC la garde journalière
- 61 € TTC l'expertise du véhicule
- 15.20€ déplacement sans enlèvement
- 150 € la mise en destruction du véhicule
- 580 € si le propriétaire n'a pas récupéré son véhicule dans les 30 jours et que ce véhicule est mis en destruction (550 € reversé au délégataire et 30 € de frais de recouvrement), montant facturé par la Ville au propriétaire

Pour la Ville de Sainte-Marie aux Mines, c'est l'arrêté municipal n° 005/2014 en date du 15 janvier 2014 qui servira de référence au délégataire.

Dans les conditions prévues à l'article R329-29 du Code de la Route et sur présentation d'une facture détaillée, le délégataire perçoit du contrevenant les sommes dues au titre des opérations préalables et/ou de l'enlèvement et éventuellement des frais de gardiennage, d'expertise et de destruction du véhicule.

En cas de nouvel arrêté relatif à ces tarifs, les tarifs applicables resteront inscrits dans la limite maximum fixée par ce texte.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à **SAINTE-MARIE-AUX-MINES**, le
En deux exemplaires

Pour la Ville de Ste-Marie aux Mines
Mme la Maire

Pour la Sté Hiltenfinck Automobiles Services
de **KAYSERSBERG VIGNOBLE**

Noëllie HESTIN

Serge HILTENFINCK